

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Sont présents : M. Claude Baillargeon, conseiller
M. Christian Beaudry, conseiller
M. Christian Massé, conseiller
M. Michel Brien, conseiller et maire suppléant
M. Adrien Steudler, conseiller
Sont absents : M. François Boissonneault, maire
M. Robert Chabot, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 mars 2016 à 19 h, à la salle du conseil située au 136, Route 222, à Racine.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES :

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 03 par M. Michel Brien, maire suppléant.

Mme Mélisa Camiré, Directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

3.1 Séance ordinaire du 1^{er} février 2016;

**4 PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS
(30 minutes maximum) :**

5 ADMINISTRATION :

5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 25 février 2016;

5.2 Point d'information :

5.2.1 Fermeture du bureau pour le congé de Pâques – 25 et 28 mars 2016;

5.2.2 Assemblée publique de consultation – 21 mars 2016 à 19h;

6 CORRESPONDANCE :

6.1 Liste des correspondances;

7 RÈGLEMENT :

7.1 Adoption du règlement no 262-01-2016 modifiant le règlement 198-01-2012 fixant la rémunération du maire et des conseillers municipaux;

7.2 Avis de motion du règlement no 265-02-2016 remplaçant le règlement 231-06-2013 règlement général uniformisé;

8 RÉOLUTIONS :

8.1 Grande tournée des ventes-débarras 2016 – 4 et 5 juin 2016;

8.2 Octroi de contrat :

8.2.1 Balayage de rues;

8.2.2 Remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout domestique – rue Alphonse-Bombardie;

8.2.3 Abat-poussière (appel d'offres sur invitation);

8.3 Ressources humaines - Embauche poste d'adjointe administrative;

8.4 Autorisation au maire et à la directrice générale et secrétaire-trésorière pour accepter le plus bas soumissionnaire pour refinancer les règlements d'emprunt de la municipalité numéros 60-05-2000 (refinancement de 239 700 \$), 131-03-2007 (refinancement de 112 600 \$) et 167-07-2010 (refinancement de 287 500 \$);

- 8.5 Refinancement pour l'acceptation du taux d'intérêt concernant le règlement d'emprunt de 639 800 \$ pour couvrir les règlements d'emprunt de la municipalité numéros 60-05-2000, 131-03-2007 et 167-07-2010;
- 8.6 Ministère des Transports du Québec — Permission de voirie – installation de deux balises pour piéton;
- 8.7 Autorisation de signatures – Convention relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité;
- 8.8 Commission de protection du territoire agricole du Québec :
 - 8.8.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ – dossier 246 Route 222;
 - 8.8.2 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Dossier Alain Racicot;
 - 8.8.3 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – lot # 4 625 402;
- 8.9 Proposition de renouvellement 2015-2016 et offre de protections additionnelles/ RACI015;
- 8.10 Demande d'appui au Fonds d'initiatives culturelles de la MRC du Val-St-François;
- 8.11 Invitation Maison Aube-Lumière;
- 8.12 Modification nomination des comités – maire suppléant et substitut MRC (résolution 2015-11-213);
- 8.13 Demande de commandite – Club patinage artistique Valcourt;

9 QUESTIONS DIVERSES :

- 9.1 Projets de la municipalité pour 2016;
- 9.2 Projets de règlements d'urbanisme;

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :

11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

2016-03-53

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par Madame la Directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que lu.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

2016-03-54

3.1. Séance ordinaire du 1^{er} février 2016

ATTENDU QUE tout un chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} février 2016;

Il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Directrice générale et secrétaire-trésorière soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016, et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 06 et se termine à 19 h 03.

Les sujets des points, 8.8.3, échéance règlement d'emprunt eau potable, 7.2, et l'obtention de la subvention du plateau multisport ont été discutés.

5. ADMINISTRATION :

2016-03-55

5.1. Adoption de la liste des comptes à payer au 25 février 2016

Il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste de comptes à payer, d'une somme de cent cinquante-sept mille cent cinquante-cinq dollars et quatre-vingt-trois cents (157 155.83\$), couvrant la période du 22 janvier au 25 février 2016, soit adoptée.

5.2. Point d'information :

5.2.1. Fermeture du bureau pour le congé de Pâques – 25 et 28 mars 2016 ;

M. le maire suppléant informe la population présente que le bureau municipal sera fermé pour le congé de Pâques les 25 et 28 mars 2016.

5.2.2. Assemblée publique de consultation ;

M. le maire suppléant informe la population présente que l'assemblée publique de consultation portant sur le règlement concernant la division du territoire de la municipalité de Racine en six districts électoraux aura lieu le 21 mars 2016 à 19h.

6. CORRESPONDANCE :

6.1. Liste des correspondances;

La liste des correspondances reçues au mois de février est remise aux membres du conseil.

7. RÈGLEMENT :

2016-03-56

7.1. Adoption du règlement no 262-01-2016 modifiant le règlement 198-01-2012 fixant la rémunération du maire et des conseillers municipaux ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 janvier 2016 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le règlement 198-01-2012;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement 262-01-2016 remplaçant le règlement 198-01-2012 fixant la rémunération du maire et des conseillers municipaux.

2016-03-57

7.2. Avis de motion du règlement no 265-02-2016 remplaçant le règlement 231-06-2013 règlement général uniformisé ;

Avis vous est par les présentes donné par M. Claude Baillargeon, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil, il proposera ou fera proposer l'adoption d'un règlement numéro 265-02-2016 remplaçant le règlement 231-06-2013 règlement général uniformisé proposé par la MRC du Val-Saint-François avec un ajout de modifications aux articles 11, 24, 30, 43, 54, 257, 262 et 263.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

8. RÉSOLUTIONS :

2016-03-58

8.1. Grande Tournée des ventes-débarras 2016 – 4 et 5 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit une grande tournée des ventes-débarras 2016 afin de permettre aux citoyens de la municipalité de Racine de tenir une vente-débarras, sans permis;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est la réutilisation dans le but de donner une deuxième vie aux objets;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens auront la possibilité d'inscrire leurs ventes-débarras auprès de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité publiera sur son site internet, sur le réseau social Facebook, dans son journal le RacinOscope et les journaux locaux les adresses des résidences où se tiendront les ventes-débarras inscrites;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De fixer aux 4 et 5 juin 2016 la grande tournée des ventes-débarras 2016 sur tout le territoire de la municipalité de Racine.

2016-03-59

8.2. Octroi de contrat :

8.2.1. Balayage de rues;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine a demandé des soumissions, par invitation, pour des travaux de balayage de rues pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions, soit :

Soumissionnaire	Prix
Déneigement B. Boivin	286\$/km
Bromont Terrasse	288\$/km

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal octroi le contrat pour les travaux de balayage de rues au plus bas soumissionnaire conforme, soit Déneigement B. Boivin. au coût de 286\$ le kilomètre, tel que mentionné dans les documents d'appels d'offres et décrit plus haut, et mandate l'inspecteur des travaux publics pour superviser les travaux de balayage de rues.

8.2.2. Remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout domestique – rue Alphonse-Bombardier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine a demandé des soumissions, sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), pour des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout domestique rue Alphonse-Bombardier pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu dix (10) soumissions conformes, soit :

Soumissionnaires	Prix
Bertrand Ostiguy inc.	258 000.00 \$
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	261 829.12 \$
Eurovia Québec Construction inc.	262 568.98 \$
Sintra inc.	269 523.38 \$
TGC inc.	287 067.28 \$
Grondin Excavation inc.	293 430.77 \$
9207-1547 Québec inc.	313 117.42 \$
Construction M. Morin inc.	330 898.05 \$
Germain Lapalme & Fils inc.	339 052.08 \$
Groupe Allaire-Gincew inc.	345 000.00 \$

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal octroi le contrat pour les travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout domestique pour la rue Alphonse-Bombardier au plus bas soumissionnaire conforme, soit Bertand Ostiguy inc. au coût de 258 000.00\$ incluant les taxes tel que mentionné dans les documents d'appels d'offres et mandate l'inspecteur des travaux publics pour superviser les travaux.

2016-03-60

8.2.3. Abat-poussière (Appel d'offres sur invitation);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre des appels d'offres sur invitation pour l'abat-poussière;

Il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité procède par invitation pour les appels d'offres pour des services d'abat-poussière.

2016-03-61

8.3. Ressources humaines – Embauche poste d'adjointe administrative ;

CONSIDÉRANT la démission de l'adjointe administrative;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines a procédé à l'étude des curriculums vitae reçus;

CONSIDÉRANT QUE cinq candidates ont été reçues en entrevue;

CONSIDÉRANT la réalisation de trois tests de pré qualification;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des Ressources humaines;

CONSIDÉRANT QU' une candidate est retenue pour le poste d'adjointe administrative;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce conseil engage Mme Stéphanie Plante avec une période de probation de six (6) mois à titre d'adjointe administrative pour la municipalité de Racine à compter du 7 mars 2016;

QUE les conditions d'embauche de Mme Plante seront en conformité avec son contrat de travail;

D'autoriser M. le maire François Boissonneault et Mme la Directrice générale et secrétaire-trésorière Mélisa Camiré à signer le contrat de travail selon les conditions en vigueur.

8.4. Autorisation au maire et à la directrice-générale et secrétaire-trésorière pour accepter le plus bas soumissionnaire pour refinancer les règlements d'emprunt de la municipalité numéros 60-05-2000 (refinancement de 239 700 \$), 131-03-2007 (refinancement de 112 600 \$) et 167-07-2010 (refinancement de 287 500 \$);

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Racine souhaite emprunter par billet un montant total de 639 800 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
60-05-2000	239 700 \$
131-03-2007	112 600 \$
167-07-2010	210 800 \$
167-07-2010	76 700 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine avait, le 14 mars 2016, un montant de 650 300 \$ à renouveler sur un emprunt original de 1 124 300 \$, pour une période de 5 ans et 15 ans, en vertu des règlements numéro 60-05-2000, 131-03-2007 et 167-07-2010;

ATTENDU QU' un montant de 10 500 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 639 800 \$;

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 639 800 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 60-05-2000, 131-03-2007 et 167-07-2010 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire (ou en son absence par le maire suppléant) et Mme Mélisa Camiré, directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 15 mars 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	106 000 \$
2018	108 800 \$
2019	111 900 \$

2020	114 900 \$
2021	118 200 \$ (à payer en 2021)
2021	80 000 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Racine émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 mars 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 131-03-2007, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Municipalité de Racine emprunte 639 800 \$ par billets en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de 1 jour au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

2016-03-63

8.5. Refinancement pour l'acceptation du taux d'intérêt concernant le règlement d'emprunt de 639 800 \$ (billet dont le ministère des Finances bureau d'ouverture des soumissions procède en appel d'offres public) pour couvrir les règlements d'emprunt de la municipalité numéros 60-05-2000 (refinancement de 239 700 \$), 131-03-2007 (refinancement de 112 600 \$) et 167-07-2010 (refinancement de 287 500 \$) ;

Il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Racine accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 15 mars 2016 au montant de 639 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 60-05-2000, 131-03-2007 et 167-07-2010. Ce billet est émis au prix de 98.81600 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

106 000 \$	1.65000 %	15 mars 2017
108 800 \$	1.85000 %	15 mars 2018
111 900 \$	2.05000 %	15 mars 2019
114 900 \$	2.20000 %	15 mars 2020
198 200 \$	2.35000 %	15 mars 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

2016-03-64

8.6. Ministère des Transports du Québec — Permission de voirie — installation de deux balises pour piéton;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite améliorer la sécurité sur les routes dans notre secteur;

CONSIDÉRANT QUE la limite de 50 km/heure, seule, ne suffit pas à la sécurité des élèves et citoyens traversant la route 222;

CONSIDÉRANT QU' une nouvelle signalisation, consistant à une balise piétonnière installée de façon temporaire au centre du chemin est maintenant autorisée par le Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite installer une telle balise piétonnière afin de mettre en évidence le passage piétonnier afin de conscientiser les piétons et les automobilistes;

À ces causes, il est proposé par M. Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Racine demande au Ministère des Transports du Québec l'autorisation d'installer la nouvelle signalisation;

QUE la nouvelle signalisation sera installée au centre de la chaussée à deux endroits soit face au marché Locavore ou de la boucherie et dans le secteur de l'école Notre-Dame-de-Montjoie face au centre communautaire;

QUE la municipalité s'engage à fournir la signalisation, à l'entretenir, à l'installer au printemps et la retirer à l'automne.

2016-03-65

8.7. Autorisation de signatures – Convention relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François a transmis à la municipalité, une Convention relative à l'octroi d'une aide financière de 15 000 \$ dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité;

Il est proposé par M. Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Mélisa Camiré, soit autorisée à signer les documents relatifs à ce dossier.

2016-03-66

8.8. Commission de protection du territoire agricole du Québec :

8.8.1. Demande d'autorisation à la CPTAQ – dossier 246 Route 222

ATTENDU QU' une demande d'autorisation a été transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant le dossier de Monsieur Dominic Chénier;

ATTENDU QU' une résolution a été adoptée par la Municipalité de Racine le 11 janvier 2016, sous le numéro 2016-01-028, laquelle résolution appuie la demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE lorsque une demande porte sur une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, la CPTAQ demande aux municipalités d'inclure dans leurs résolutions une indication sur les espaces appropriés disponibles ailleurs sur son territoire hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

ATTENDU QUE l'usage projeté de la partie du lot numéro 2 974 817 sera utilisé à des fins autres que l'agriculture;

ATTENDU QUE cette demande ne contrevient pas à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE cette demande n'implique pas une perte de sol aux fins agricoles, parce que la nouvelle utilisation à des fins autres qu'agricoles sera réalisée à l'intérieur d'un bâtiment agricole existant;

ATTENDU QUE cette demande n'a aucune incidence négative sur le potentiel et les possibilités d'utilisation agricoles;

ATTENDU QU' il n'a pas d'autres emplacements disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal confirme par la présente résolution que l'usage projeté à des fins autres que l'agriculture, plus particulière, l'aménagement d'un atelier de réparation de petits moteurs à gaz et à la combustion à l'intérieur d'un bâtiment accessoire existant au 246 Route 222, est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Racine et en conséquence appuie la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

QUE le changement d'usage pourra se faire qu'après avoir obtenu tous les autorisations et les certificats requis de la part de la CPTAQ et la municipalité.

2016-03-67

8.8.2. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Dossier Alain Racicot;

ATTENDU QU' une demande d'autorisation a été transmise à la Commission de protection du territoire du Québec (CPTAQ) le 13 novembre 2015 concernant Monsieur Alain Racicot et que le dossier concernant cette demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) porte le numéro 410 789;

ATTENDU QU' une résolution a été adoptée par la Municipalité le 2 novembre 2015, sous le numéro 2015-11-225, laquelle résolution appuie la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU QUE la CPTAQ demande que l'usage projeté par les futurs acquéreurs des parties de terrain visées soit précisé;

ATTENDU QUE les futurs acquéreurs sont :

- Gilberte Racicot
- Luc Lussier
- Hélène Champigny

et que l'usage projeté pour chacun d'entre eux sera d'utiliser sa partie de terrain à des fins autres que l'agriculture, plus particulièrement pour continuer les usages résidentiels existants;

ATTENDU QUE les usages projetés de ces parties de terrain visées par les futurs acquéreurs ne contreviennent pas aux règlements d'urbanisme en vigueur à la Municipalité de Racine;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal confirme par la présente résolution que l'usage projeté à des fins autres que l'agriculture, plus particulièrement à des fins résidentielles, des terrains visés par la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Racine et en conséquence appuie la demande qui consistait en l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture avec la précision que les fins autres que l'agriculture sont à des fins résidentielles.

8.8.3. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – lot # 4 625 402;

ATTENDU QU' une demande d'autorisation a été transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant le dossier de Monsieur Vincent Tognon et Mme Marie Courtemanche;

ATTENDU QU' une résolution a été adoptée par la Municipalité de Racine le 1er février 2016, sous le numéro 2016-02-047, laquelle résolution appuie la demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE lorsqu'une demande porte sur une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, la CPTAQ demande aux municipalités d'inclure dans leurs résolutions une indication sur les espaces appropriés disponibles ailleurs sur son territoire hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

ATTENDU QUE l'usage projeté de la partie du lot numéro 4 625 402 qui sera cédée à Patrick Gingras et Marilyne Beaudin sera utilisé à des fins autres que l'agriculture;

ATTENDU QUE l'usage projeté de cette partie du terrain visé par la demande ne contrevient pas aux règlements d'urbanisme en vigueur de la Municipalité de Racine;

ATTENDU QUE il n'a pas d'espace approprié disponible ailleurs sur son territoire hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande.

À ces causes, il est proposé par M. Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal confirme par la présente résolution que l'usage projeté à des fins autres que l'agriculture, plus particulièrement à des fins résidentielles, d'une partie du lot 4 625 402 visé par la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Racine et en conséquence appuie la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), pour autoriser l'aliénation d'une partie du lot 4 625 402 situé dans l'affectation agricole, d'une superficie approximative de 1 000 m²;

QUE l'aliénation d'une partie du lot 4 625 402 ne pourra se faire qu'après avoir obtenu tous les autorisations et certificats requis de la part du gouvernement et de la municipalité.

8.9. Proposition de renouvellement 2015-2016 et offre de protections additionnelles/ RACI015;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de protections d'assurances additionnelles par la Mutuelle des Municipalités du Québec pour la police : MMQP-03-042032;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de l'offre par les élus;

Il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité augmente uniquement la limite de l'umbrella, soit la responsabilité civile, d'un à deux millions;

QUE les autres protections demeurent inchangées.

2016-03-70

8.10. Demande d'appui au Fonds d'initiatives culturelles de la MRC du Val-Saint-François ;

CONSIDÉRANT QUE la Société du Patrimoine prévoit présenter un projet au programme de Fonds d'initiatives culturelles Promutuel du Centre local de développement du Val-Saint-François qui consiste à l'achat et l'installation de toiles opaques dans les treize (13) fenêtres de l'église;

CONSIDÉRANT QUE cette installation permettrait à la Farandole de produire son concert Chœur et Orgue en après-midi au lieu d'en soirée et ainsi rejoindre une clientèle (ainés et familles) qui éprouvent plus de difficultés à sortir le soir;

CONSIDÉRANT QUE ce faisant ce serait un pas de plus vers la diversification du rôle de l'église qui devient facilement une salle de spectacle où éclairage et projection sont nécessaires;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Racine appuie le projet de la Société du Patrimoine pour présenter leur projet au programme de Fonds d'initiatives culturelles Promutuel du Centre local de développement du Val-Saint-François pour l'achat et l'installation de toiles opaques dans les treize (13) fenêtres de l'église.

2016-03-71

8.11. Soirée bénéfice ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine a reçu une invitation à la Soirée de l'Envol du Souper-bénéfice de la Maison Aube-Lumière, qui aura lieu le 21 avril prochain à 17 h 30, au Centre de foires de Sherbrooke;

Il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce conseil autorise une dépense de cent soixante-quinze dollars (175 \$), permettant à M. François Boissonneault, maire, d'assister à la soirée;

QUE les frais de déplacement, si nécessaire, seront payés sur présentation de pièces justificatives.

2016-03-72

8.12. Modification nomination des comités – maire suppléant et substitut MRC (résolution 2015-11-213);

Il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De modifier la résolution 2015-11-213 afin de remplacer M. Christian Beaudry par M. Michel Brien à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2016;

QUE M. Christian Massé soit nommé substitut en remplacement de M. Christian Beaudry pour représenter la municipalité de Racine à la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt;

QUE M. François Boissonneault, maire demeure délégué à la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt.

8.13. Demande de commandite – Club patinage artistique Valcourt ;

CONSIDÉRANT QUE le club de patinage artistique demande une commandite pour le spectacle de fin d'année le 26 mars prochain;

Il est proposé par M. Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte la demande de commandite pour le spectacle de fin d'année, pour la somme de soixante dollars (60 \$) pour ½ page.

9. QUESTIONS DIVERSES :

9.1 Projets de la municipalité pour 2016 ;

M. le conseiller Christian Massé effectue une lecture des projets municipaux pour cette année et une présentation à la population est faite.

9.2 Projets de règlements d'urbanisme ;

M. le conseiller Christian Massé présente à la population les projets de règlements d'urbanisme pour 2016.

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

La période de questions débute à 20 h 16 et se termine à 20 h 30.

Les sujets des points, 8.2.2, 7.2, processus de consultation publique, convention collective, plan d'urbanisme et l'obtention du positionnement du plateau multisport ont été discutés.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant

M. le conseiller Christian Massé propose la levée de la séance à 20 h 31.

M. Michel Brien
Maire suppléant

Mme Mélisa Camiré
Directrice générale et secrétaire-trésorière